

DD 2013 07 17 085.



Envoyé en préfecture le 17/07/2013

Reçu en préfecture le 17/07/2013

Affiché le **SLO**

Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 16 JUILLET 2013

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de convocation du conseil municipal : 10 juillet 2013

L'an deux mille treize, le seize juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire

Présents : J. MERCIER, D. DEBRAY, B. LERAY, C. ARDITI, C. FOLGER, J. CAMUGLI, J.C. CECCATO, W. DELAVENNE, J.M. MESNIL, B. THOUMELIN, J.F. OBEZ, C. BIOLAY, O. GUICHARD.

Absents non excusés : F. BISETTI, E. CHASSOT, D. GANNE, J. MAGNIN, S. PANCZUK, O. REGELBRUGGE.

Absents excusés : J.A. DURET, J. DIZERENS, C. BOULAS.

Procurations : J.A. DURET à J. MERCIER, J. DIZERENS à B. LERAY, C. BOULAS à C. BIOLAY.

Secrétaire de séance : J. CAMUGLI.

Assistants : A. MAZERON, DGS - M. VOLCKAERT, assistante communication.

9 – Urbanisme – Echange de parcelles entre la Commune et les consorts CELLERIER – zone des Pralets

B. LERAY, adjoint à l'urbanisme, indique qu'il y a lieu de procéder à l'échange au profit de la commune d'Ornex d'une partie de la parcelle AE 66 appartenant aux consorts CELLERIER pour une surface d'environ 40 m².

En contre échange, la commune d'Ornex cède au profit des consorts CELLERIER une partie de la parcelle AE 62 pour une surface d'environ 255 m².

Il en résulte une soulte au profit de la commune pour un montant de 322,50 euros HT soit 385,71 euros TTC (pour information, France Domaine a estimé la valeur du terrain à 1,50 euro HT/m²).

Pour information, l'ensemble des frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge des consorts CELLERIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir
- Accepte de percevoir la soulte au profit de la commune

Ornex, le 17 juillet 2013
Le Maire, Jacques MERCIER



DD 2013 07 17 085



Envoyé en préfecture le 17/07/2013

Reçu en préfecture le 17/07/2013

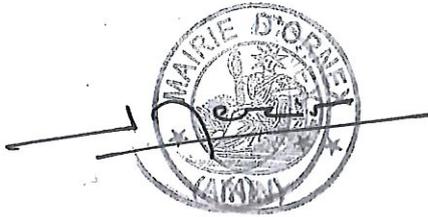
Affiché le **SLO**

Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Certifié exécutoire le **17 JUIL. 2013**

Affiché le **17 JUIL. 2013**

MERCIER Jacques, Maire



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.